

**AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

Est donné, par la soussignée, à l'effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du mardi 3 septembre 2024, sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure visant à autoriser la démolition et la reconstruction neuve (28'x28') en lieu et place du bâtiment existant (18'x28') jouissant d'un droit acquis sur le lot 2 239 99, 46 chemin de la Feuillade

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut en faire la demande à l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie ou en communiquant avec la directrice du service d'urbanisme, par écrit, à [urbanisme@eastman.quebec](mailto:urbanisme@eastman.quebec), ou intervenir auprès du conseil lors de la séance du 3 septembre 2024.

**DONNÉ À EASTMAN, ce 19 août 2024**



**Lise Coupal**  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe